AR-Préfecture
095-219503943-20261019-2-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-10-2026
Publication le : 19-10-2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2026/ 188

(prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal)

OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR REALISER UNE CLOTURE EN LIMITE DE PROPRIETE SUITE A LA DEMOLITION D'UN BATIMENT EN RUINE SITUE AU 8 AVENUE MARCEL PERRIN

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2026/50 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 27°,

VU le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.421.4, L.422.1 et suivants, ainsi que les articles R.421-10, R.421-25 et suivants,

VU le projet visant à réaliser une clôture en limite de propriété suite à la démolition d'un bâtiment en ruine situé au 8 avenue Marcel Perrin à Méry-sur-Oise,

CONSIDERANT que les caractéristiques de ce projet nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable conformément aux articles L.422-1 et suivants et R.421-10 et suivants du Code de l'Urbanisme,

DECIDE

Article 1 :

De déposer une demande de déclaration préalable visant à réaliser une clôture en limite de propriété suite à la démolition d'un bâtiment en ruine situé au 8 avenue Marcel Perrin à Méry-sur-Oise, et de signer tous les documents afférents à cette demande.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
- la Direction des Services Techniques de la Ville de Méry-sur-Oise,
- la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable de la Ville de Méry-sur-Oise,

AR-Préfecture
095-219503943-20261019-2-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-10-2026
Publication le : 19-10-2026

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise
Le 19 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE MÉRY-SUR-OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
Départemental du Val d'Oise